



# ASSEMBLÉE NATIONALE

13ème législature

politique de l'environnement

Question écrite n° 91666

## Texte de la question

M. Marc Le Fur attire l'attention de Mme la ministre de l'économie, de l'industrie et de l'emploi sur le bilan carbone de son ministère. Le Premier ministre François Fillon a demandé en 2007 à chacun de ses ministres d'établir un bilan écologique dans son administration respective. L'objectif de ce "bilan carbone" qui doit être réalisé dans chaque ministère est d'évaluer de manière fiable les émissions de gaz à effet de serre directes ou induites par les activités de l'administration concernée. L'Agence de l'environnement et de la maîtrise de l'énergie (ADEME) a mis au point une méthode consistant à comptabiliser les émissions de gaz à effet de serre à partir de données facilement disponibles. Il lui demande de transmettre le bilan carbone de son ministère.

## Texte de la réponse

Conformément à la volonté gouvernementale d'intégrer le développement durable dans l'ensemble des politiques publiques, il a été demandé aux administrations centrales, fin 2007, de réaliser un bilan carbone ainsi qu'un diagnostic de performance énergétique de leurs bâtiments. Pour les ministères économique et financier, le bilan carbone réalisé en 2008 a porté sur un périmètre de 24 bâtiments d'administration centrale représentant plus de 570 000 m<sup>2</sup> et 13 550 agents. Les postes analysés afin de comptabiliser les émissions des gaz à effet de serre ont été les suivants : énergies (combustibles, électricité, gaz, fuel, achat de vapeur, climatisation) ; déplacements (déplacement domicile/travail des agents, déplacements professionnels, déplacements des visiteurs) ; entrants (matériel et équipements, construction et services) ; fret (interne et amont) ; déchets ; amortissement (véhicules, parc informatique et bâtiment) ; restauration (denrées alimentaires, acheminement des denrées, chaîne du froid, déchets alimentaires). Les résultats sont exprimés en tonnes équivalent carbone (Teq C). Sur l'ensemble du périmètre retenu, 16 798 Teq C ont été émises sur l'année 2007. On distingue trois sources principales d'émissions de gaz à effet de serre : les déplacements de personnes (6 607 Teq C), soit 39 % du total des émissions ; les immobilisations (bâtiments, véhicules, informatique) qui représentent un total de 4 522 Teq C, soit 27 du total des émissions ; les sources fixes (combustibles, électricité, gaz, fuel, achat de vapeur, climatisation) qui représentent 4 134 Teq C, soit 25 % du total. Ces trois sources représentent, à elles seules, 91 % des émissions de gaz à effet de serre de l'administration centrale des ministères financiers. Les 9 % restants sont constitués par les matériaux et services entrants (1 507 Teq C). Le bilan carbone a permis de dresser une cartographie des activités, mettant en lumière les domaines pour lesquels les progrès devaient être les plus importants (comme les déplacements professionnels par exemple) ou au contraire ceux qui apparaissent comme relativement vertueux (la gestion des déchets par exemple). Outre ce bilan carbone pour les services centraux, différentes actions ont été engagées dans plusieurs directions du ministère qui utilisent des tableaux de bord de suivi énergétique et ont mis en oeuvre des mesures correctives sur plusieurs axes et notamment : remplacement de convecteurs et autres équipements de chauffe, souscription de contrats d'entretien comportant des objectifs de performance, suppression des éclairages individuels énergivores, installation de minuteriers, remplacement des ouvrants par des doubles vitrages, mise en place d'économiseurs d'eau et de chasses d'eau à double débit, installation de matériels bureautiques conformes aux normes en vigueur. Ces domaines sont pris en compte parmi les grands enjeux figurant au plan ministériel « administration

exemplaire » du 31 mars 2009.

## Données clés

**Auteur :** [M. Marc Le Fur](#)

**Circonscription :** Côtes-d'Armor (3<sup>e</sup> circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

**Type de question :** Question écrite

**Numéro de la question :** 91666

**Rubrique :** Environnement

**Ministère interrogé :** Économie, industrie et emploi

**Ministère attributaire :** Économie, finances et industrie

## Date(s) clé(s)

**Question publiée le :** 26 octobre 2010, page 11539

**Réponse publiée le :** 28 juin 2011, page 6892